

Province de Québec Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts MRC Maskinongé

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Secrétaire-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa session ordinaire du conseil tenue le 6^{ième} jour du mois d'avril, deux mille vingt et un (2021-04-06), un règlement portant le #438-2021.

Objet: « Règlement concernant les chiens »

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement ou en obtenir une copie à nos bureaux au 101 rue Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts durant les heures normales de bureau ou vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.saint-alexis-des-monts.ca.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts. Ce 7^{ième} jour du mois d'avril 2021 (2021-04-07)

Maryse Allard

Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à SAINT-ALEXIS-DES-MONTS certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 7^{ième} jour du mois d'avril 2021 (2021-04-07).

Signé:

Maryse Allard

Secrétaire-trésorière